



FINANCEMENT DE LA PENSION

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous un complément d'informations concernant la procédure pour payer la pension du/de la résident(e) dont vous vous occupez.

Celle-ci doit être en premier lieu payée avec :

- la rente AVS du/de la résident(e)
- les autres rentes complémentaires (si existantes)
- les éventuelles économies du/de la résident(e)

Il se peut cependant que cela ne suffise pas pour régler la facture de pension.

Si tel devait être le cas, vous êtes priés de vous rapprocher de l'agence régionale AVS/AI du domicile du/de la résident(e) pour demander :

des prestations complémentaires (P.C.).

Pour que la requête soit prise en compte, vous devez impérativement leur fournir les documents figurant en annexe.

En attendant la réponse des P.C., qui seront octroyées rétroactivement en fonction des moyens financiers du/de la résident(e), nous vous prions de verser, en acompte, la rente AVS ainsi que les autres rentes complémentaires éventuelles.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous référer au contrat d'hébergement de notre institution.

Nous vous remercions de votre attention et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Home médicalisé " LE FOYER"

La Directrice

C. Meister

La Sagne, le 30.08.2013

Annexe : ment.

Justificatifs pour l'obtention de la rente complémentaire AVS / AI

Situation économique

- Jugement de divorce / actes de séparation judiciaire et convention y relative

Dépenses

- Certificat de primes d'assurance – maladie (LAMAL) + complémentaire (LCA)
- Cotisations AVS (pour personnes étant au bénéfice de l'AI)
- Pensions versées en vertu du droit de la famille (pension alimentaire)
- Votre bail à loyer ou dernière notification du loyer
- Si vous êtes dans un home, attestation du home avec date d'entrée, prix de pension et forfait soins + copie du document DELICES ou PLAISIR

Fortune

- Dernières situations bancaires ou postales (solde des comptes)
- Dernière déclaration d'impôts complète (y compris annexes)
- Assurance-vie – joindre justificatif avec valeur de rachat
- Autres biens (successions partagées, capital de libre passage)

Recettes

- Revenu d'une activité lucrative (copie du contrat de travail et du certificat de salaire)
- Votre rente AVS / AI
- Autre rente (LPP, SUVA, assurance-militaire, assurances privées, rentes étrangères, rente viagère, etc.)
- Indemnités journalières (assurance-maladie, assurance accidents, invalidité, chômage, allocation pour perte de gain)
- Si vous êtes propriétaire d'immeuble ou appartement (un relevé de l'hypothèque avec taux d'intérêts)
En hoirie (copie de l'acte notarié)
En usufruit (copie de la décision du notaire)
+ joindre Annexe 5 de la déclaration d'impôt
- Pensions alimentaires reçues en vertu du droit de la famille
- Allocations pour impotent de l'AVS/AI ou de la SUVA

Une fois que tous ces documents sont réunis, veuillez les retourner à l'Agence régionale AVS/AI du lieu de votre domicile, voir liste au dos de cette feuille.

Liste des Agences régionales AVS

Agence régionale AVS/AI Littoral Ouest Commune de Colombier Rue Haute 20 2013 Colombier Tél. 032 886 49 44/43 Fax 032 886 49 48 Mail aravs.littoralouest@ne.ch	- Bevaix - Boudry - Cortailod - Fresens - Gorgier - Milvignes - Montalchez	- St-Aubins-Sauges - Vaumarcus
Guichet social régional du Val-de-Ruz Rue de l'Epervier 4 2053 Cernier Tél. 032 889 61 75 Fax 032 889 63 06 Mail gsr@ne.ch	- Brot-Dessous - Rochefort - Val-de-Ruz	
Agence AVS des Montagnes Neuchâteloises Hôtel-de-Ville 1 2400 Le Locle Tél. 032 933 84 57/58 Fax 032 933 84 01 Mails veronique.berger@ne.ch martine.fahrni@ne.ch	- Brot-Plamboz - La Brévine - Les Brenets - La Chaux-du-Milieu - Le Cerneux-Péquignot - Le Locle - Les Planchettes	
Agence régionale AVS/AI de La Côte Rue Ernest-Roulet 2 2034 Peseux Tél. 032 886 59 29 Mail lydie.cuche@ne.ch	- Peseux - Corcelles-Cormondèche	
Agence régionaux AVS/AI de l'Entre-deux-Lacs Grand-Rue 35 Case postale 158 2072 Saint-Blaise Tél. 032 886 49 90 Fax 032 886 49 94 Mail aravs.entredeuxlacs@ne.ch	- Cornaux - Cressier - Enges - Hauterive - La Tène - Le Landeron - Lignière	- St-Blaise
Office communal AVS/AI de la Chaux-de-Fonds Rue du Collège 9 Case postale 2383 2302 La Chaux-de-Fonds Tél. 032 967 63 11/12 Fax 032 722 07 56 Mail Office AVS.VCH@ne.ch	- La Chaux-de-Fonds - La Sagne - Les Ponts-de-Martel	
Guichet social régional du Val-de-Travers Rue des Collèges 2 / CP 209 2108 Couvet Tél. 032 886 44 00 Fax 032 886 44 10 Mail gsr.val-de-travers@ne.ch	- La Côte-aux-Fées - Les Verrières - Val-de-Travers	
Agence communale AVS/AI de Neuchâtel Rue St-Maurice 4 2000 Neuchâtel Tél. 032 717 74 31 Mail francois.carloni@ne.ch	- Neuchâtel	Fax 032 717 74 39